Contrat d'utilisation

entre

SIX Terravis SA, Hardturmstrasse 201, 8005 Zürich (ci-après SIX Terravis)

et

1. Partenaire contractuel

Groupe d'utilisateurs:	Client institutionnel
Raison familiale:	_____
IDE:	_____
Adresse:	_____
NPA / localité:	_____
Contact:	_____
E-mail de la personne de contact:	_____

2. Objet du contrat

Le présent contrat renferme les dispositions de base relatives à l'accès électronique du partenaire contractuel aux données et régit la consultation ainsi que la transmission de ces dernières.

SIX Terravis propose à l'échelon national un portail électronique de renseignements fonciers, Terravis, permettant de consulter et d'utiliser des données à des fins personnelles..

3. Prestations de SIX Terravis

SIX Terravis fournit au partenaire contractuel les prestations décrites à l'Annexe 1.

4. Conditions Générales et tarifs

Le partenaire contractuel reconnaît que les Conditions Générales de SIX Terravis (Annex 2) et les tarifs (Annex 3) en vigueur font partie intégrante du présent contrat. Les Conditions Générales dans leur version en vigueur et la liste des prix peuvent être consultées sur www.terravis.ch ou adressées par e-mail au partenaire contractuel si ce dernier en émet le souhait. Les tarifs ainsi que les Conditions Générales en vigueur à la date de la signature du contrat sont annexés au présent contrat.

Toute modification des tarifs doit être notifiée par courrier 100 jours à l'avance par SIX Terravis.

5. Début et durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature; il est conclu pour une durée indéterminée.

6. Résiliation du contrat

Le présent contrat peut être résilié par chacune des parties avec un préavis de 90 jours sur notification écrite à l'autre partie.

Une décision de sanction à caractère définitif autorise la Confédération et les cantons à exiger la rupture du contrat. En ce cas, SIX Terravis dispose d'un droit de résiliation extraordinaire avec effet immédiat.

7. Droit applicable et for judiciaire

Les relations juridiques entre SIX Terravis et le partenaire contractuel sont exclusivement régies par le droit suisse.

Le for judiciaire pour tout litige découlant du présent contrat est Zurich.

En cas de divergences entre la version française du présent accord et sa version originale en allemand, c'est la version originale du règlement en allemand qui fait foi.

8. Annexes

Sont annexés au présent contrat:

- Annex 1: Prestations SIX Terravis
- Annex 2: Conditions générales SIX Terravis
- Annex 3: Tarifs renseignement Terravis (incl. Émoluments cantonaux portail de renseignements)
- Annex 4: Formulair d'inscription pour participants

Partenair Contractuel	**SIX Terravis SA**
Lieu et date: _____	Zürich, _____
_____	_____ Walter Berli, Geschäftsführer
_____	_____ Mitglied der Geschäftsleitung

Annex 4: Formulaire d'inscription pour participants

Multi-participant

Les termes ci-après sont définis comme suit dans les Conditions Générales de SIX Terravis:

- Par **participant**, on entend une personne morale qui intervient comme représentant dans le système Terravis (p.ex. la banque ABC).
- Par **Multi-participant**, on entend le représentant hiérarchiquement supérieur de plusieurs participants dans le système Terravis (p.ex. inspectorat cantonal du registre foncier)

Le participant doit être rattaché à un multi-participant dans le système Terravis::

☐ Non

☐ Oui, Multi-participant n° _____

Paramètres

Séparation des rôles (par administrateur, auditeur et utilisateur final) dans le système Terravis:

☐ pas de séparation

☐ séparation partielle

☐ séparation complète

Langue de correspondance:

☐ deutsch

☐ français

☐ italiano